



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dangerosité des inhalateurs électroniques

Question écrite n° 40743

Texte de la question

M. Jean-Hugues Ratenon alerte M. le ministre des solidarités et de la santé sur la dangerosité des inhalateurs électroniques de nicotine, dont principalement la cigarette électronique. Selon un rapport de l'OMS publié le 27 juillet 2021, ces inhalateurs sont nocifs pour l'homme et très peu de réglementations sont faites à ce sujet. Les fabricants utilisent l'insouciance des enfants et des adolescents, en ayant recours à une dizaine de milliers de saveurs attrayantes et d'arguments fallacieux, les incitant donc à consommer ce type de produit. Des études montrent qu'en France, 1 jeune de 17 ans sur deux a déjà expérimenté la cigarette électronique, ce qui est anormal lorsque l'on sait que la vente d'inhalateurs électroniques n'est pourtant pas autorisée au moins de 18 ans. L'OMS déclare également que les enfants ayant recours à ces produits sont jusqu'à trois fois plus susceptibles de consommer des produits du tabac par la suite. Il lui demande si des mesures seront mises en place dans le but de contrer cette nouvelle banalisation du tabagisme et afin de protéger les générations futures.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Hugues Ratenon](#)

Circonscription : Réunion (5^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40743

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 août 2021](#), page 6381

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)